Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 3 (1957)

Heft: 9

Vorwort: Les 35e Journées des Suisses de l'étranger

Autor: Bovey, René

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les 35e Journées des Suisses de l'étranger

(notre couverture)

Le désormais traditionnel Congrès des Suisses de l'étranger a lieu, cette année, à Brunnen, au centre de la Suisse dite primitive. L'ordre du jour en est particulièrement chargé, mais il faut espérer que certains des objets qui seront discutés par les représentants des colonies suisses à l'étranger figureront pour la dernière fois parmi les thèmes de délibérations.

Le premier de ces thèmes qui devraient disparaître concerne les dommages de guerre et l'aide extraordinaire accordée par la Confédération à ceux de nos compatriotes qui ont subi des pertes pendant la période de 1939 à 1945. On sait que les Chambres fédérales ont adopté, au cours de leur session d'été, un arrêté du Conseil fédéral qui prévoit l'octroi d'une somme globale de 129 millions en chiffre rond pour venir en aide à cette catégorie de victimes de la guerre. Cet arrêté était soumis au referendum facultatif. Il ne semble pas que le referendum — dont le délai expire le 18 septembre — sera utilisé, et l'arrêté deviendra donc exécutoire à cette date. Le Congrès de Brunnen pourra encore présenter quelques suggestions au sujet des mesures d'application, qui ne sont pas encore connues. L'exécution de l'aide se fera en effet en association par les autorités et les représentants des victimes de la guerre. On a prévu la formation d'une commission mixte, comprenant quatre ou cinq représentants de l'administration fédérale et un nombre égal d'experts choisis parmi les personnes connaissant le problème, par exemple, pour en avoir elles-mêmes subi les effets.

Le second « serpent de mer » qui reviendra à la surface est représenté par la révision du régime de la taxe militaire. Ce régime a déjà fait couler des flots d'encre et d'éloquence depuis plusieurs décennies. Il semblait qu'on n'arriverait jamais à donner satisfaction aux revendications légitimes des Suisses à l'étranger. Or — le vrai n'étant quelquefois pas vraisemblable — les autorités fédérales ont publié, il y a peu de semaines, un avant-projet de réforme, qui présente des innovations véritablement intéressantes. Si cet avant-projet rencontre l'approbation de tous les milieux intéressés, et tout particulièrement des Cantons, il sera de nature à donner satisfaction à nos compatriotes établis hors des frontières du pays. En effet, ceux-ci seraient exonérés de la taxe militaire après un séjour de 10 ans à l'étranger, s'ils font partie des classes d'âge de l'élite, c'est-à-dire s'ils sont âgés de 20 à 36 ans. Ils seraient également exonérés au bout de 5 ans de séjour s'ils font partie des classes d'âge de la landwehr (37 à 48 ans). Les doubles-nationaux ne payeraient pas la taxe non plus, et les jeunes Suisses nés à l'étranger, et y atteignant l'âge de 20 ans, ne seraient également plus soumis à la taxe.

Parmi les thèmes nouveaux, on peut signaler l'introduction d'une assurance-invalidité, qui serait incorporée à l'AVS, et dont bénéficieraient par conséquent les Suisses de l'Etranger qui se sont affiliés à titre facultatif à la dite assurance.

Il sera également question de la création d'un « Fonds de solidarité » entre les Suisses de l'étranger, Fonds destiné à couvrir certains risques encourus à la suite d'événements politiques ou militaires. Une Commission de la NSH s'occupe de ce problème depuis plusieurs années. Elle sera en mesure de présenter une solution ingénieuse et simple, qui combinerait les deux notions d'assurance et d'épargne en ce sens que les primes versées pour bénéficier de l'assurance proprement dite seraient remboursées au bout d'un certain nombre d'années si aucun sinistre n'est intervenu.

Enfin, le Congrès de Brunnen examinera une suggestion des Vieux Zofingiens de Paris tendant à la création d'un « Conseil des colonies », qui devrait représenter les colonies et défendre leurs intérêts auprès des autorités fédérales, et être pour celles-ci un organe consultatif.

Le programme de travail esquissé ci-dessus se doublera, comme d'habitude, d'un programme de divertissements. Les participants aux Journées de 1957 auront ainsi l'occasion d'assister à un spectacle de caractère folklorique, offert par nos compatriotes de la Suisse centrale. Ils effectueront également un pèlerinage à la prairie de Grutli, où M. le Conseiller fédéral Etter prononcera une allocution de circonstance.

Plus de 350 participants se sont inscrits pour assister à ces assises de la cinquième Suisse, qui seront présidées par M. Olivier Reverdin, Président de la Commission des Suisses à l'étranger de la NSH. Plusieurs membres du corps diplomatique et consulaire seront présents, ainsi que des experts des différents départements et offices fédéraux, qui ont à traiter des problèmes concernant les Suisses de l'étranger.

« Le Messager Suisse de Paris » donnera, dans un numéro ultérieur, des renseignements complémentaires sur les résultats des délibérations de Brunnen et sur les vœux exprimés par les congressistes.

René BOVEY.